

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

PRIMEDI 11 Primaire.

(Ere vulgaire)

Mercredi 2 Décembre 1795.

Projet de Pitt pour proposer à la chambre des communes un emprunt de dix-huit millions sterlings. — Pétition arrêtée dans une assemblée nombreuse de Londres, pour demander au roi d'Angleterre une prompte paix et le renvoi de ses ministres. — Rassemblement d'étrangers armés dans la forêt de Soignes, près de Bruxelles. — Nomination des administrateurs du département de la Seine. — Nomination du général Pérignon, pour remplacer le général Canclaux dans l'ambassade d'Espagne.

ANGLETERRE.

De Londres, le 18 novembre.

Le nouvel emprunt que doit proposer M. Pitt à la chambre des communes sera, dit-on, de 18 millions sterlings. Il est déjà rempli suivant les conditions arrêtées entre le ministre & MM. Boyd & compagnie. Quelques personnes croient que M. Pitt a le projet de proposer aussi, dans quelque tems, la garantie du parlement pour un second emprunt de 3 millions sterlings au nom de l'empereur, comme celui de l'année dernière.

Il y a eu une assemblée très-nombreuse à la taverne de *Paul's head*, dans laquelle on a arrêté qu'il seroit présenté au roi une pétition pour lui demander une prompte paix & le renvoi de ses ministres, comme le seul moyen d'obtenir ce but si désirable. On a arrêté en même-tems que les ducs de Bedford & de Lauderdale, les comtes de Dorky & de Lauderdale, seroient priés de présenter la pétition.

Note des rédacteurs. — Nous avons eru devoir rectifier l'opinion publique sur les exagérations & les faussetés gratuites qu'on s'est plu à répandre au sujet des troubles qui se sont manifestés à Londres. La lecture suivie d'un papier non suspect (*the Morning Chronicle*) jusqu'au 26 novembre nous a convaincus qu'il n'y avoit aucun fondement à la nouvelle que le roi & le parlement étoient bloqués dans leur palais, que ses regimens des garde auroient été désarmés; que cent mille hommes en armes étoient assemblés, &c. Mais nous sommes bien loin de penser que Londres ni l'Angleterre soient tranquilles; nous avons dit & nous répétons, qu'il y regne une fermentation très-réelle et très-grave, qui menace sérieusement la tranquillité & le gouvernement de ce pays; nous voyons par les papiers publics que cette fermentation s'irrite par le mécontentement qu'inspire le nouveau bill contre les assemblées séditeuses; ce bill ne déplaît pas

seulement aux partis contre lesquels il est dirigé, il alarme encore un grand nombre d'amis sinceres & ardents de la liberté, qui voient combien il est facile d'en abuser pour restreindre la liberté des opinions, des discours & des écrits, qui a toujours été regardée comme le palladium de la liberté britannique. Nous avons cru devoir faire ici ces réflexions, en réponse à la critique indirecte & peu généreuse de la part de certains journalistes qui semblent aimer la guerre de plume, on ne sait pourquoi, & qui ont oublié ce vieil adage oriental: *Quand on a une maison de verre, il ne faut pas jeter des pierres dans celle de son voisin.*

Le gouvernement a reçu la nouvelle officielle de la reddition du cap de Bonne-Espérance & de toute la colonie, par une capitulation signée le 16 septembre dernier. Les troupes réglées, formant environ mille hommes, sont prisonnières de guerre. Les provisions & munitions tombées entre les mains des anglais sont très-considérables, suivant l'état envoyé par le commandant de l'expédition.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 5 frimaire.

On a ramené dernièrement à Coblenz environ trois cents prisonniers autrichiens & mayençais, faits il y a quelque tems dans une affaire qui a eu lieu dans le Hundspruck.

Du côté du Bas-Rhin, il paroît que le corps de troupes autrichiennes commandé par le général Boroz, qui s'étoit d'abord porté à l'armée du général Clairfayt, à la nouvelle de l'excursion des troupes françaises commandées par le général Lefebvre sur la rive droite, s'est de suite porté rapidement au secours de cette partie de l'Allemagne; ce qui a engagé le général français à prendre une position derrière la Sieg.

La plus grande partie des charriots mis en réquisition dans les neuf nouveaux départemens de la république, vont se rendre incessamment à Neuss, où doit se porter également une partie de l'armée du Nord qui vient de recevoir l'ordre de se tenir prête à marcher. Ces charriots seront destinés spécialement à suivre les mouvemens de cette armée.

Du 6. — Il paroît que le projet des généraux républicains est de diviser en deux corps de troupes les forces qui se trouvent sur la rive droite du Rhin, afin de donner de l'inquiétude à l'ennemi sur plusieurs points à-la-fois. Le premier corps, commandé par les généraux Lefebvre & Hatry, occupe une bonne position derrière la Sieg & tiendra ainsi en échec la colonne du général Borez.

Pendant ce tems-là, le second corps rassemblé près de Dusseldorf, & qui se grossit tous les jours, filera par les montagnes du pays de Berg & prendra l'ancienne & inutile ligne de neutralité, où il n'y a aucun poste capable d'arrêter sa marche.

Ce projet peut être utile en opérant une diversion; mais, d'un autre côté, on a lieu de croire, d'après les mouvemens que l'on voit faire aux troupes autrichiennes, que leur but est de tenter le passage de la Sieg & d'attaquer le corps du général Lefebvre.

L'ennemi continue également ses préparatifs d'attaque vers la forteresse d'Erenbreitstein; mais, suivant toutes les apparences, ce n'est que pour déterminer les Français à ne pas porter toutes leurs forces sur le Haut-Rhin. L'on remarque aussi que les Autrichiens font monter chaque nuit la garde dans plusieurs bateaux armés & remplis de chasseurs.

Dans la nuit d'avant-hier, une partie de la garnison de cette ville s'est rassemblée en armes, & vers minuit de gros détachemens sont partis pour se rendre dans la forêt de Soignes, où l'on assure que l'on va établir trois positions militaires, afin de réprimer d'une manière efficace les rassemblemens de malveillans qui s'y forment. Aujourd'hui ce ne sont plus des hordes de voleurs qui, sous prétexte de la cherté des vivres, pillent tout ce qui tombe sous leurs mains; ce sont au contraire des conférences, des rassemblemens secrets où les habitans de la forêt n'ont presque plus de part, mais bien des étrangers animés, à ce qu'on suppose, d'intentions contre-révolutionnaires. C'est contre ces brigands d'une nouvelle espèce que l'on va sévir avec toute la rigueur possible. La commission militaire destinée à les juger ne tardera point à être formée.

Des lettres de Hollande portent qu'outre les mesures adoptées pour la défense des frontières de la Gueldre & des provinces de Groningue & d'Ower-Yssel, il est encore question de former des innondations du côté de l'Yssel, pour mettre les Provinces-Unies à l'abri d'une invasion soudaine. Tous les préparatifs sont dirigés par les généraux Daendels & Gerick, sous l'inspection du général français Moreau, qui commande en chef dans cette partie.

Les mêmes lettres marquent que les troubles se succèdent rapidement d'une ville à l'autre. A peine ont-ils été apaisés à Amsterdam & à Rotterdam, qu'il s'en est élevé à Schoonhoven, & les représentans du peuple de Hollande ont nommé une commission composée de quatre membres pour se rendre sur les lieux, afin de les ap-

aiser. Elles ajoutent que c'est par erreur que l'on a dit que la province de Frise avoit accédé au plan formé à la Haye pour la convocation d'une convention nationale; elle vient, au contraire, de déclarer qu'elle ne pouvoit consentir à la formation d'une assemblée revêtue de pouvoirs illimités, sans qu'il y ait un contre-poids suffisant pour préserver la patrie des malheurs qui pourroient résulter de l'esprit révolutionnaire de quelques-uns de ses membres, & par conséquent d'un despotisme insupportable.

F R A N C E

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.

De Nice, le 3 novembre.

Il est parti d'ici 32 tartanes chargées de munitions de toute espèce pour Albenga.

Avant-hier on conduisit dans cette ville 60 prisonniers faits dans les Hautes-Alpes. Il arriva aussi un bataillon qui repartit aussitôt pour Saint-Martin du Var, où des montagnards piémontais ont massacré un poste de 10 hommes.

Il est entré dans notre port 6 bâtimens espagnols chargés de fer & de quelques vivres; & nous apprenons de Marseille, que 38 bâtimens de la même nation, chargés de différentes marchandises, y sont entrés heureusement.

De Vintimille, le 6 novembre.

Les Français fortifient la côte d'Albenga; à cet effet ils y ont débarqué 4 canons pour défendre un magasin à poudre situé auprès de la mer. Ils vouloient aussi placer quelques canons dans la ville, sur une hauteur qui domine la mer; mais le gouvernement génois s'y est opposé & a fait placer lui-même deux pièces dans l'endroit où les Français vouloient en mettre.

Les lettres de Nice, qu'on reçoit dans le moment, nous apprennent qu'il vient d'y arriver 4000 hommes d'infanterie & deux escadrons de cavalerie, destinés pour l'armée du centre.

A la demande des représentans français, le commissaire-général génois à Saint-Remo a fait une proclamation par laquelle il est enjoint à toutes les communautés de fournir des bêtes de somme aux officiers français qui en demanderont; le manque de moyens de transport fait qu'avec de grandes provisions une partie des avant-postes sont réduits à un quart de ration.

D'Oneglia, le 7 novembre.

En suite des ordres donnés par le gouvernement, il est arrivé ici beaucoup de bêtes de somme, qui ont été chargées de cartouches & de farines pour Ormea. Les paysans sont fort bien payés pour leurs journées, & les français les employeront jusqu'à l'arrivée de leurs propres équipages.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 27 brumaire.

La nouvelle qui s'étoit débitée de la prise de Manheim par les Autrichiens, & qui a été insérée dans la gazette de cette ville, ne s'est point heureusement confirmée. Voici ce qui a donné lieu à ce bruit généralement répandu, d'après une foule de lettres authentiques, dont les auteurs ont été induits en erreur, presque sur les lieux mêmes.

que l'on a dit
plan formé à
tion nationale ;
elle ne pouvoit
levée de pou-
poids suffisant
pourroient ré-
ues-uns de ses
me insappor-

RITIMES.

munitions de

60 prisonniers
si un bataillon
u Var, où des
poste de 10

espagnols char-
apprenons de
ation, chargés
heureusement.

à cet effet ils
un magasin à
ent aussi placer
auteur qui do-
y est opposé
endroit où les

moment, nous
ommes d'infan-
inés pour l'ar-

e commissaire-
clamation par
utés de fournir
qui en deman-
rt fait qu'avec
nt postes sont

vernement, il
e, qui ont été
r Orméa. Les
ournées, & les
e leurs propres

R H I N.

ire.
ise de Manheim
dans la gazette
ent confirmée.
néralement ré-
ntiques, dont
presque sur les

Les Impériaux ayant résolu d'attaquer les retranche-
mens que les Français avoient établis entre la gauche du
Necker & le Rhin, les soldats hongrois du régiment de
Starray se glissèrent un soir sur le ventre près des bat-
teries & des redoutes. Ils avoient ordre d'observer le plus
profond silence. Ils furent aperçus par une vedette fran-
çaise qui lâcha son coup de fusil. Ce fut le signal de
l'assaut. Un cri épouvantable, *allah, allah*, retentit tout
à-coup, comme un éclat de tonnerre. Les Français, dans
le premier moment de surprise, furent intimidés. Le dé-
sordre se mit parmi eux ; ils abandonnerent les retran-
chemens & furent poursuivis jusqu'aux portes de la ville.
Peu s'en est fallu que les Autrichiens n'entrassent avec
eux. Ils étoient tellement animés, qu'ils vouloient enfoncer
les portes à coup de sabre ; mais ils furent bientôt
obligés de se retirer : l'artillerie des remparts qui fut
dirigée contre eux en détruisit un grand nombre.

De Paris, le 10 frimaire.

Le directoire exécutif a nommé les juges qui doivent
composer les tribunaux civils & criminels du département
de la Seine : un petit nombre des anciens a été continué ;
& l'installation des nouveaux magistrats a été faite avant-
hier.

Voici la liste des administrateurs du même départe-
ment, nommés aussi par le directoire exécutif : Nico-
lrau, Guyard, Fauré, administrateurs actuels ; Joubert,
de l'assemblée constituante ; & Sotin la Condière, ancien
administrateur du département de la Haute-Loire.

Le citoyen Dupin a été nommé secrétaire-général du
citoyen Paré, commissaire du directoire près le départe-
ment de la Seine.

Le général Canclaux, désigné ambassadeur en Espagne,
ayant refusé, le pouvoir exécutif a nommé pour le rem-
placer le général Pérignon.

Il paroît qu'il se forme des rassemblemens, soit au
Panthéon, soit dans quelques faubourgs de Paris. Le gou-
vernement vient d'ordonner que le Panthéon soit fermé
à ces assemblées délibérantes, & il porte sa surveil-
lance sur les autres ; car enfin, si ces assemblées ont pu
être permises quand tout étoit, & que le siège principal
de l'administration publique n'étoit ni fixe ni connu, il
semble qu'aujourd'hui que le gouvernement actuel est bien
établi & bien reconnu, ces assemblées sont au moins
inutiles, n'eussent-elles que l'inconvénient d'entretenir dans
les esprits une fermentation qu'il est important de voir cesser,
si on veut obtenir le bonheur qui ne peut naître que de
la tranquillité publique.

On se rappelle avec quel courage stoïque Boissy-d'Anglas
se comporta dans les premiers jours de prairial vis-à-vis
de ceux qui menacèrent la convention de lui faire subir le
sort funeste de Ferraud ; ainsi on ne doit pas être étonné
de la haine que ces mêmes hommes ont vouée à ce re-
présentant intrépide & vertueux. Aussi ont-ils trouvé
convenable de lui imputer tous les maux dont les véri-
tables causes se trouvent dans les brigandages des com-
plices de cette insurrection, & ces imputations sont con-
signées dans tant d'écrits, que Boissy-d'Anglas s'est cru

obligé de les repousser dans une affiche adressée à ses
collègues. Il y montre le calme d'une conscience pure ;
& avec cette arme qui n'est pas à l'usage de tout le monde,
il paroît triompher noblement de ses perfides accusateurs.
Il a déjà recueilli le fruit de sa probité & de l'estime
générale par sa nomination au corps législatif où il a été
porté par le vœu d'un très-grand nombre de départemens.

On assure que les dernières entraves que la malveillance
a essayé de mettre à l'arrivage des farines & des subsis-
tances vont être levées d'une manière définitive. Déjà
le gouvernement a pris des mesures pour que les voitures
par eau & par terre qui doivent amener à Paris la partie
des contributions payables en nature n'éprouvassent aucun
embarras dans leur circulation, & on sait que les départe-
mens qui doivent contribuer à la fourniture de Paris
s'empressent de satisfaire aux réquisitions ordonnées.

Ainsi on espère que les retards dans les distributions
de pain qui ont eu lieu depuis quelque tems, & pendant
que le directoire étoit occupé à se ressaisir des parties
éparses d'une administration qui manquoit d'ensemble,
on espère, dis-je, que ces retards n'auront plus lieu.

Quelques citoyens pensent de plus qu'il y a sur le tapis
un nouveau plan d'administration des subsistances, qui
rendra plus faciles les approvisionnemens en pain, en
élevant un peu le prix de cette denrée, qui est demeurée
véritablement trop au-dessous du prix de toutes les autres ;
& pour se convaincre de cette vérité, il suffit de rap-
procher le prix du pain de celui auquel se sont élevés
tous les autres comestibles, pour que cette comparaison
n'eût pas la moindre apparence d'inhumanité pour la con-
dition du pauvre ; il faut aussi observer la hausse pro-
gressive de tous les salaires, & la possibilité, (pénible
peut-être) avec laquelle tous les ouvriers, artisans &
hommes de peines, ont atteint aux prix de 30 & 40 l.
la livre, que s'est vendu le pain ailleurs que chez les
boulangers.

On a objecté que les gens aisés payoient en impôts
de subsistances l'excédent du prix du pain vendu au
pauvre, & on a ensuite essayé de priver les premiers
de leur part aux distributions à bon marché. Ces deux
mesures prêtoit également à la critique, & ne semblent
admissibles que dans des tems extraordinaires. Car, 1°. il
en résulte une sorte d'inégalité entre ce qu'on donne aux
pauvres & ce que l'on ôte au citoyen qu'on suppose aisé :
2°. en avertissant les gens, déclarés aisés, qu'ils n'ont
plus de droit aux distributions, on les a avertis, en
même tems, qu'ils eussent à s'approvisionner eux-mêmes,
& les gens vraiment fortunés ne s'approvisionnant pas seu-
lement pour un jour, mais pour plusieurs mois, ont opéré
une cherté momentanée dans le prix, ainsi qu'un étrangle-
ment subit dans la circulation des farines.

On ne sent que trop qu'il faut des soins & du tems
pour remédier à ces deux inconvéniens, presque inévi-
tables, du régime précédent ; mais l'institution d'un gou-
vernement régulier & juste demande aussi quelque tems
pour être perfectionnée ; & c'est se montrer mauvais
citoyen que de gêner, par une impatience déraisonnable,
les soins que le gouvernement se donne pour arriver à
cette perfection possible. Ainsi la guerre qu'on entretient
à ce sujet entre le cultivateur & l'habitant des villes est
souverainement injuste & impolitique.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

Suite de la séance du 9 frimaire.

Une commission nommée *ad hoc* a proposé d'accorder aux administrateurs de départemens non conservés dans leurs fonctions le même traitement dont ils jouissoient si, non domiciliés au chef-lieu du département, il leur reste des comptes à rendre. Les administrateurs de district auront les trois quarts de leur traitement; les administrateurs domiciliés au chef-lieu de département ou de district toucheront la moitié de leur traitement.

Le président annonce que demain, à onze heures, on tirera au sort les places que devront occuper les députés dans les huit séries centrales. Les séries marquées aux extrémités ne seront point occupées.

Un membre fait la proposition d'accorder aux rentiers & aux fonctionnaires publics des indemnités aux pertes qu'ils ont éprouvées depuis 1793.

Plusieurs demandoient la parole contre la proposition. Le président a observé qu'elle n'étoit pas appuyée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen TRONCHET.

Séance du 9 frimaire.

Un messager d'état apporte une résolution prise par le conseil des cinq cents dans sa séance du 7 frimaire, portant que le directoire exécutif est chargé d'accélérer, par tous les moyens possibles, la fabrication de la monnoie métallique; que les citoyens sont libres de porter aux ateliers monétaires les métaux dont ils sont propriétaires, pour être convertis en numéraire; que la valeur leur en sera remise en métal de même espece & au même titre, & sans aucune retenue pour droit de fabrication & autres.

Le conseil reconnoît l'urgence & approuve la résolution.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 10 frimaire.

Le conseil avoit renvoyé la taxe de guerre à un nouvel examen de sa commission, plusieurs membres ayant demandé que cette taxe fût graduée.

Au nom de cette commission, Dauchy est venu exposer qu'elle ne s'étoit livrée à aucun travail à ce sujet; un impôt graduel lui a paru avoir de trop grands, de trop nombreux inconvéniens.

Un tel impôt, injuste en lui-même, seroit impossible à asseoir & plus impossible à percevoir sans des mesures révolutionnaires; il contiendrait le germe d'une véritable loi agraire. Il n'y a de prospérité publique que par le respect des propriétés; si une fois on les attaque dans ce qu'on appellera le superflu, à combien d'actes arbitraires n'ouvrira-t-on pas un libre cours! On n'osera augmenter

sa fortune ou l'on cherchera à la cacher; l'industrie languira, l'agriculture déperira.

Qui est-ce qui acquerra les domaines nationaux? Qui se livrera à de vastes entreprises? Qui voudra former des banques, élever des manufactures? Les besoins de l'état venant à croître, n'aura-t-on pas à craindre qu'on ne recoure sans cesse aux mêmes moyens; qu'un orateur véhément n'en profite pour demander le dépouillement des riches? Dès-lors plus d'organisation sociale, plus d'encouragement pour les arts, plus de ressources pour ceux qui ne vivent que de leur travail, plus de secours pour l'indigence, mais de toutes parts les vexations, la ruine & la misère.

Villetard pensoit que les réflexions du préopinant ne pouvoient s'appliquer qu'aux impôts ordinaires, & non à une taxe momentanée comme celle dont il s'agit; le riche qui donne même une grande partie de son superflu paie moins que le pauvre qui donne une partie de son nécessaire; est-ce au dernier d'ailleurs à payer la taxe de guerre, ce sont ses enfans qui la font; ceux des riches ont presque par-tout obtenu des exemptions; le riche a spéculé, agioté; le pauvre, sous peine de mourir de faim, a reçu les assignats pour leur valeur nominale.

Dumolard a combattu Villetard avec la constitution, qui dit que tous les impôts, de quelque nature qu'ils soient, seront payés par tous les citoyens en raison de leur faculté. Il a fait sentir la sagesse de cette disposition & a demandé l'impression du discours de Dauchy, & que l'assemblée n'arrête rien qu'elle n'ait entendu le rapport qui doit lui être fait sur un emprunt forcé. — Adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 10 frimaire.

Le conseil approuve deux résolutions du conseil des cinq cents; l'une accorde des indemnités aux ex-administrateurs de département & de district pour le séjour qu'ils seront obligés de faire dans le lieu où ils doivent rendre leur compte; la seconde suspend la vente des biens nationaux situés dans la commune de Paris jusqu'au rapport de la commission nommée pour examiner la loi du 3 fructidor, qui prescrit un nouveau mode de vente de ces biens.

Une troisième résolution autorisoit la commune d'Uzès à faire sur elle-même un emprunt pour acheter des subsistances, à la charge d'en faire la répartition & le recouvrement, d'après les conditions portées en la délibération de la commune d'Uzès.

L'urgence a été reconnue.

Lacué a observé que le mot *répartition* étoit incompatible avec le mot *emprunt*; car ce qui constitue le prêt est la volonté du prêteur. Il a supposé que ce mot étoit relatif à quelque disposition contenue dans la délibération, disposition dont il étoit nécessaire d'avoir connoissance.

Sur sa proposition, le conseil a ajourné à prononcer sur le fonds de la résolution, & a ordonné qu'un messager d'état seroit envoyé au conseil des cinq cents pour lui demander communication de la délibération.